

ABONNEMENT.

SOMMAIR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sont restituées dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

19 Janvier 1876.

Bulletin politique.

N'ayant pu encore se procurer aucune des circulaires où M. Buffet a donné aux préfets ses instructions pour la période électorale, les journaux radicaux s'en prennent à ceux-ci de la réserve du ministre de l'intérieur qui n'a pas cru devoir, comme plusieurs de ses collègues, livrer à la publicité des documents tout administratifs.

Gare aux préfets suspects de pouvoir reproduire mieux que les autres la pensée ministérielle dans les instructions qu'à leur tour ils auront à adresser à leurs subordonnés ! On ne leur fera pas grâce, on ira chercher chez eux l'introuvable circulaire et on attaquera en eux le ministre.

Quelques-uns ont déjà le privilège d'être particulièrement en butte aux attaques des radicaux. Ceux-là feront bien d'être sur leurs gardes, s'ils ne veulent pas être entraînés sur la claie à l'instar de M. le marquis de Fournès, que les feuilles radicales dénoncent aujourd'hui à leur public.

Cet honorable préfet, qui administre avec autant de sagesse que de fermeté son département, n'est pourtant coupable que d'avoir annoncé aux maires qu'il ne laisserait pas impunément se former des cabales au sein des conseils municipaux pour les écarter dans les élections des délégués.

Que sera-ce, quand il leur aura rappelé leurs devoirs pour les élections générales ? Les organes du radicalisme ne lui permettront même pas de s'en mêler. On les entend alors se récrier contre l'intervention préfectorale, et qualifier de candidature officielle toute candidature recommandée par l'administration. La faute ne manquera pas de remonter des préfets au ministre de l'intérieur. Car tout le but des journaux répu-

blicains est de faire la guerre à la circulaire du ministre dans les circulaires de ses préfets.

Ce que sont les instructions électorales de M. Buffet, nous l'ignorons. L'Empire a tant abusé de la candidature officielle qu'un gouvernement ne saurait plus intervenir dans les élections sans être accusé de vouloir ressusciter les anciennes pratiques.

Pourtant les abus du régime impérial n'ont rien du droit légitime de tout gouvernement d'exercer son action auprès des électeurs. Il est juste et nécessaire que l'Etat ait aussi sa voix, quand tous les citoyens sont appelés à parler ; il est bon que son influence s'exerce à côté de celle des comités et des agents électoraux.

Si donc le gouvernement du maréchal Mac-Mahon, dans les instructions transmises par M. Buffet, se borne à user du droit qui lui appartient et qui est celui de tous les gouvernements, de recommander aux préfets de faire connaître et même d'appuyer honnêtement les candidats qui ont ses préférences, nous n'y trouvons rien à redire, pourvu que ces candidats représentent vraiment mieux que les autres les principes d'ordre et de conservation.

Nous croyons que M. Buffet se sera tenu dans cette mesure légitime d'intervention, mais nous voudrions être aussi sûrs que les candidats désignés aux préfets, et par eux au choix des électeurs, réunissent toutes les conditions qui les rendent les plus dignes de la recommandation gouvernementale.

ARTHUR LOTH.

Chronique générale.

D'après les renseignements reçus au ministère, les résultats sont connus pour 60 départements ; jusqu'ici, dans 50 la majorité appartient aux conservateurs, dans 2 la majorité est aux opposants et dans 8 la majorité est douteuse.

Voici le texte de l'arrêté interdisant le banquet républicain de Marseille :

« Le général commandant en chef le 45^e corps et l'état de siège dans le département des Bouches-du-Rhône ;

» Vu la loi du 9 août 1840 sur l'état de siège ;

» Attendu que le banquet qui doit avoir lieu le 17 de ce mois dans le restaurant Rossi, aux Chartreux, pourrait donner lieu à des manifestations regrettables pour la tranquillité publique,

» Arrête :

» La réunion sus-indiquée est interdite dans ce local ou dans tout autre.

» M. le commissaire central est chargé de l'exécution du présent arrêté.

» Marseille, le 17 janvier 1876.

» Par ordre,

» Le général chef d'état-major,

» Signé : LEWAL.

M. Gambetta a demandé à M. le général Lewal des explications sur son arrêté interdisant le banquet à la suite duquel il devait prononcer un discours.

Le général Lewal a répondu que l'ordre émanait du général Espivent, actuellement à Paris, et que, consultée par le télégraphe, l'autorité militaire acceptait toute la responsabilité de la mesure prise. « Etrangère aux partis, est-il dit, elle défend uniquement la tranquillité publique. »

M. Gambetta devait prononcer aussi un discours à Aix ; l'autorité a interdit la réunion.

Rien n'est plus curieux à lire en ce moment que les journaux républicains. Ils exultent. L'élection de Victor Hugo comme délégué et celle du citoyen Spuller comme suppléant les transportent. Il faut voir dans le *Rappel*, le *Sicéle*, la *République française* et les autres, avec quel débordement de joie délirante ces honnêtes feuilles constatent ce « grand succès » et avec quelle satisfaction elles ajoutent emphatiquement

« que la journée a été bonne pour la République. »

Ce qu'il y a de plus drôle dans cette débâche d'enthousiasme, c'est de voir le citoyen Vacquerie, dans le *Rappel*, emboucher la trompette et célébrer la gloire de Paris, de la France, de la République, parce que Victor Hugo, qui n'avait pas de concurrents, a été élu délégué.

Mais ce qu'il y a de plus triste, c'est d'assister à cette chute du grand poète, qui prend au sérieux toutes les pasquinades qu'on lui débite.

Le soir de l'élection, le conseil municipal de Paris a porté à Victor Hugo le mandat dont il venait d'être investi ; la réponse faite par le poète vaut vraiment la peine d'être lue. Qu'on en juge par les passages suivants :

« Paris — il vient de me le dire admirablement par votre bouche — a confiance en moi. Permettez-moi de dire qu'il a raison. Car, si par moi-même je ne suis rien, je sens que par mon dévouement j'existe, et que ma conscience égale la confiance de Paris.

» Il s'agit d'affermir la fondation de la République. Nous le ferons, et la réussite est certaine. Quant à moi, armé de votre mandat, je me sens une force profonde. Sentir en soi l'âme de Paris, c'est quelque chose comme sentir en soi l'âme même de la civilisation.

» J'irai donc, droit devant moi, à votre but, qui est le mien. La fonction que vous me confiez est un grand honneur ; mais ce qui s'appelle honneur en monarchie s'appelle devoir en République. C'est donc plus qu'un grand honneur que vous me conférez, c'est un grand devoir que vous m'imposez. Ce devoir, je l'accepte, et je le remplirai. Ce que veut Paris, je le dirai à la France. Comptez sur moi. Vive la République ! »

Vit-on jamais rien de plus emphatique ni de plus prétentieux ! Victor Hugo semble dire à la France qu'elle sera haletante le jour

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UNE TENTATION

Nouvelle bretonne.

(Suite et fin.)

IX.

Les forces d'Alain revenaient lentement, si lentement que certains jours il avait plutôt l'air de s'affaiblir.

Il essayait parfois de prendre une bêche ou un hoyau, mais il était obligé de se reposer à plusieurs reprises rien qu'en une heure de temps.

Le soleil de Bretagne, si doux aux malades, l'agréable fraîcheur de la vallée, les senteurs embaumées des bois et des prairies, toutes ces caresses de la nature qui reconfortent l'âme et le corps de l'homme, tout cela ne lui apportait aucun soulagement.

Il ne souffrait pas, et ne sentait qu'une espèce de langueur comme lorsqu'on a envie de dormir, et pourtant la nuit son sommeil était court et léger.

La nourriture ne le tentait pas non plus. Le rec-

teur, vieillard à cheveux blancs, qui dans sa longue vie avait vu bien des malades, comprenait que le jeune homme déperissait peu à peu ; mais il gardait pour lui cette triste pensée, et s'efforçait toujours de dire quelque chose de gai au père et au fils quand il les rencontrait.

Enfin, il devint impossible à Alain de faire le moindre travail ; puis ses jambes se refusèrent à le porter, et bientôt il ne quitta plus le lit.

Lemoal était désespéré, et tâchait néanmoins de garder un bon visage pour ne pas décourager son fils.

Du reste, le pauvre garçon se montrait si calme, si résigné, si patient, que c'était vraiment pitié de voir le mal aussi cruel pour quelqu'un qui était aussi doux envers lui.

Le docteur qu'on avait été quérir à Pontivy, après avoir bien interrogé, examiné et tâté le malade, dit à Lemoal qu'il fallait attendre, que le repos et le beau temps vaudraient mieux pour son fils que toutes les drogues de l'apothicaire ; mais au fond il ne pensait pas ce qu'il disait : Alain, dans son idée, se soutiendrait peut-être encore un mois ou deux ; quant aux remèdes, ils ne serviraient qu'à faire dépenser de l'argent en pure perte : aussi n'en prescrivait-il pas.

Il avait vu du premier coup d'œil que le dedans de la poitrine était trop ararié ; que la vie se maintenait encore un peu parce que le blessé était jeune,

mais qu'il ne tarderait pas à s'éteindre comme une lampe dont l'huile est usée.

Un soir qu'Alain se sentait encore plus faible que d'habitude et avait demandé plusieurs fois à boire, parce que sa bouche était brûlante de fièvre, Lemoal ne voulut pas se coucher.

Il resta assis près de son pauvre foyer, ne pensant même pas à allumer sa pipe qu'il tenait entre ses doigts, et écoutant dormir son fils dont la respiration était arrêtée de temps à autre par un long soupir.

Vers le milieu de la nuit, Lemoal l'entendit qui disait tout bas :

— Père, êtes-vous là ?

Il vint près de son lit, et le malade lui tendit la main. Lemoal la saisit ; elle était molle, humide et agitée par un petit tremblement.

— Soulevez-moi là tête, reprit Alain ; il me semble que je respirerai mieux et que je vous parlerai plus à mon aise. Je crois que c'est la fin, mon père, et puisque je m'en vais, je veux au moins...

— Mon pauvre enfant ! s'écria Lemoal, mon cher Alain, ne me quitte pas sitôt ! Fais... fais bon courage ! Que veux tu que je devienne sans toi ?

Puis des idées de toutes sortes lui traversèrent le cerveau avec la rapidité d'un éclair.

Il se rappela Kervan, son fils le bossu, le tirage, la marmite, l'argent, et éclata en sanglots.

Il voulait parler, et il avait l'air de ne pas oser ;

il ouvrait la bouche et commençait des mots sans suite, puis il s'interrompait et serrait la main de son fils.

Enfin, ne pouvant plus se contenir, il dit d'une voix sourde :

— Malheur à moi ! car c'est moi qui t'ai fait mourir ! c'est moi qui suis ton assassin ! Écoute, Alain, écoute, il faut que tu saches tout : le père peut bien se confesser au fils quand il l'a tué. Kervan m'avait confié plus d'argent qu'il n'en fallait pour t'acheter un homme. Personne ne le savait que lui et moi, et j'étais même le seul à le savoir, puisqu'il avait été assassiné. J'avais promis de rendre l'argent à lui ou à son fils. Je l'ai gardé là, chez nous, pendant douze ans... Je n'y ai pas touché, vois-tu, parce que je croyais que c'était mal de manquer de parole même aux morts. Oh ! le jour du tirage... et la veille de ton départ !... J'ai voulu déterrer l'argent et te sauver ; j'ai voulu !... Eh bien, non ; je n'ai jamais eu ce courage-là. J'ai pensé à toi. Il me semblait que tu me maudirais. Et quand le fils Kervan est venu ici, je lui ai rendu la somme au jour dit... à lui, cet insolent qui m'a presque soupçonné d'abord de ne pas lui donner tout. Imbécile que j'étais ! j'aurais dû lui parler d'autre chose pour voir ce qu'il valait, et si j'avais vu que ce n'était qu'un arrogant et qu'un sans cœur, j'aurais gardé l'argent de son père, dont il n'a pas besoin, et mon fils, mon pauvre cher enfant ne mourrait pas. Mais

où il déposera son vote dans l'urne. Comme Jupiter Olympien, Hugo tient dans ses mains les destinées du monde !

Certes, ce n'est pas nous qui nierons jamais l'éminent talent, le génie même de celui qui fut un des plus grands écrivains du XIX^e siècle. Son nom comme littérateur ira, comme ses œuvres d'avant les *Misérables*, grandissant d'âge en âge, de siècle en siècle. Mais ce que nous nierons toujours, c'est que Victor Hugo soit un homme politique, voire même un patriote. En politique, il est grotesque ; comme patriote ce n'est qu'un orgueilleux qui s'imagine volontiers que la France ne peut se passer de lui, et que lui mort, le monde s'écroulera.

Ceux qui lui prodigent aujourd'hui les plus basses flatteries oublient trop que leur idole d'à présent fut autrefois bonapartiste, légitimiste, orléaniste, et encore bonapartiste avant de devenir le républicain que l'on sait.

Ils semblent ignorer que celui qu'ils qualifient maintenant de « homme des actes, » ne fut pas un des combattants de février ; qu'il se cachait au 2 décembre pendant que son collègue Baudin se faisait tuer sur une barricade ; que pendant le siège de Paris son héroïsme se borna à porter un képi devenu légendaire et qu'il gardait démocratiquement sur la tête, pendant les quelques séances de l'Assemblée auxquelles il assista à Bordeaux ; et enfin, que pendant la Commune, son premier soin fut de se sauver à Bruxelles afin d'échapper au contact des frères et amis.

Les républicains et les radicaux oublient tout cela, et quand on les voit prodiguer depuis cinq ans à Victor Hugo les éloges les plus exagérés, et les courtoiseries les plus extravagantes, eux qui se moquent tant des courtisans, on est toujours tenté de leur lancer cette épithète que Proud'hon qui les connaissait bien leur jeta un jour : « Blagueurs ! »

On se livre en ce moment, au ministère de l'intérieur, à un travail considérable, nécessité par le dépeuplement des 72,000 noms que vont leur envoyer les 36,000 communes de France. Une véritable nuée d'employés se livre jour et nuit à cette difficile opération, et malgré toute l'activité que l'on y met, il n'est pas possible que le classement soit terminé avant cinq ou six jours.

UN POINT DE DROIT ÉLECTORAL.

Le XIX^e Siècle a reçu le Communiqué suivant, qu'il est utile de faire connaître, parce qu'il résout une question controversée dans les journaux :

« Le XIX^e Siècle, dans son numéro du 5 janvier, approuve et appuie les assertions du journal *Avenir du Jura*, d'après lequel tout Français jouissant de ses droits civils et politiques et qui doit avoir 6 mois de domicile dans la commune qu'il habite le 31 mars prochain, a le droit d'être inscrit dès à présent sur la liste complémentaire de cette commune et pourra, par conséquent, voter pour l'élection des députés le 20 fé-

non ! j'ai eu de l'orgueil, j'ai cru bien agir, et je n'ai été qu'un fou et qu'un mauvais père ! Alain, tu sais tout maintenant... Mais tu pleures?... Mon Dieu !... tu vois... ce que j'ai dit t'a fait de la peine. Qu'as-tu?... Mon ami, mon fils ! tu m'en veux?... Pardonne-moi pardon pour ton père ! il serait trop malheureux... »

Il ne put achever. Alain sembla reprendre subitement des forces, et, saisissant de ses deux mains la tête de Lemoal, il l'attira à lui et le baisa au front avec une tendresse pleine de respect.

— Mon père, lui dit-il, je vous remercie du fond du cœur d'avoir fait ce que vous avez fait. Vous me pleurez, mais vous penserez à moi sans trouble et sans honte, et il vaut mieux pleurer ma mort que rougir de ma vie... Vous pardonner ce qui est notre fierté à tous deux, ce qui me montre combien vous m'aimez ! tenez, — et il allongea la main vers sa capote de soldat pendue à la tête de son lit, — tenez, voilà ma croix ; conservez-la en souvenir de moi, et songez quelquefois que je suis parti tout glorieux de n'avoir connu personne qui eût plus d'honneur que vous. Je voudrais... je sens la force qui m'échappe... Bénissez-moi, mon père, car votre bénédiction sera sainte comme celle du prêtre... Que Dieu vous rende le bonheur que je vous dois. Je ne vous vois plus... Parlez... parlez-moi... que j'entende encore votre voix. Adieu... Et sa voix n'était plus qu'un murmure.

Lemoal pencha son oreille vers sa bouche.

vrier prochain. *L'Avenir du Jura* ajoute qu'il en est de même pour tout Français qui aura 21 ans, le 31 mars prochain, au plus tard.

» Ces assertions, qui pourraient tromper les membres des commissions chargées de la révision des listes électorales, sont en contradiction formelle avec la loi. En effet, l'article 1^{er} (dernier alinéa) de la loi du 30 décembre 1875, qui règle les conditions de l'électorat politique, est ainsi conçu :

« Les listes électorales arrêtées au 31 mars 1875 serviront jusqu'au 31 mars 1876. »

La question ne pouvait recevoir une autre solution en présence du texte de la loi, qui est impératif et formel.

On lit dans le Soir :

L'Assemblée s'est séparée sans avoir statué sur les rapports des commissions d'enquête du 4 Septembre et du 18 Mars.

Il ne faut pas croire cependant que l'impunité est définitivement acquise à ceux qui ont gaspillé le sang et l'argent de la France.

Le sang, hélas ! ne peut se payer ; il n'en est pas de même de l'argent qui peut être remboursé.

Nous trouvons, à ce sujet, des renseignements fort curieux dans la *Correspondance parlementaire*, dont les informations sont en général très-sûres :

« On sait que toutes les pièces comptables dont il est fait usage dans l'administration sont envoyées à la Cour des comptes, qui les examine, les compare, les vérifie, et donne une sorte de quitus général en se prononçant sur l'exactitude et la validité des recettes et des dépenses effectuées pendant un exercice. Or, récemment, la Cour des comptes s'est prononcée sur le budget de 1869 ; elle examine en ce moment le budget de 1870, et pour arriver à mettre ensemble les unités de même nature elle est forcée de grouper les chiffres de 1870 avec ceux de 1871, tout s'étant passé anormalement pendant cette triste période.

» Nous apprenons que la Cour des comptes, dans son travail, arrive à des conclusions assez inattendues, à des conclusions sans précédent et qui ne tendraient à rien moins qu'à déclarer pécuniairement responsables de dépenses faites sans ordre et sans justification, environ 150 personnes qui ont figuré soit pendant la période du gouvernement de la Défense nationale, soit pendant la période de la Commune.

» La Cour des comptes, ne retrouvant pas les pièces justificatives de l'emploi de certaines sommes, conclurait à des répétitions exercées par l'Etat contre les personnes qui ont indûment disposé de ces sommes.

» La chose ne manquera certainement pas d'être neuve et piquante, et ce serait un incident amusant que de voir, pour ne citer qu'un exemple, le chimiste-artilleur Naquet forcé de tenir compte à l'Etat des sommes que son ineptie lui a fait perdre dans l'achat de batteries de canon.

Il entendit comme un léger souffle qui s'évanouissait, puis il n'entendit plus rien : c'était fini.

Il passa le reste de la nuit auprès de ce cher mort, et le lendemain il voulut faire lui-même tous les apprêts funèbres. Il ne pleurait pas ; il avait le cœur écrasé sous un immense désespoir, mais ce désespoir n'avait rien d'amer. Il lui suffisait de se rappeler les dernières paroles de son fils, et les plaintes ne montaient pas jusqu'à ses lèvres. Il lui semblait qu'une voix intérieure lui répétait sans cesse : « Éleve ton cœur et redresse ton front, car tu as fait ton devoir ! »

X.

A partir de ce jour Lemoal resta triste ; toutefois, sa tristesse n'avait rien de morose ni de sauvage. Il ne pouvait plus travailler autant que par le passé, mais il lui fallait si peu de chose pour vivre ! D'ailleurs, comme on le trouvait toujours prêt à être utile, c'était à qui l'obligerait et lui rendrait service.

Cependant ses forces déclinaient.

Ces pauvres gens de campagne ne sont guère habiles à exprimer la douleur ; seulement ils la sentent autant et même plus que d'autres, et quand le chagrin les prend, comme ils ne savent pas se consoler, ni se soulager en le racontant, bien souvent il les abat et les étouffe.

Un matin, on trouva Lemoal étendu mort dans

» Il y a là tout un tas de petites immondices à approprier, un bon paquet de linge sale à laver. La chose ne serait pas d'ailleurs seulement curieuse, elle serait morale et utile, car, puisqu'il est admis aujourd'hui que les révolutionnaires, qui peuvent faire périr et qui font périr effectivement des milliers d'hommes, sont moins coupables que celui qui étouffe un de ses semblables, il ne serait que juste qu'on se montrât un peu exigeant sous le point de vue pécuniaire.

» Restituez, citoyens, restituez ! »

On lit dans le Moniteur de la Flotte :

M. Ferdinand de Lesseps a pris passage à bord du vapeur *Djemmah*, pour se rendre en Egypte. Les Anglais qui se trouvaient sur ce navire avec M. de Lesseps lui ont remis, revêtue de leurs signatures, une adresse dans laquelle ils expriment le plaisir qu'ils éprouvent d'avoir l'occasion de remercier M. de Lesseps du grand service qu'il a rendu à l'Angleterre aussi bien qu'à l'Europe entière et à l'Orient, par le percement du canal. Les auteurs de l'adresse se rappellent que c'est grâce à l'énergie et à la persévérance indomptables que M. de Lesseps a déployées en présence de difficultés et de découragements nombreux qu'il est parvenu à accomplir cette œuvre, qui a rendu son nom célèbre dans le monde civilisé.

Après avoir entendu la lecture de cette adresse, M. Ferdinand de Lesseps a adressé les paroles suivantes aux honorables auteurs de cette manifestation :

« Messieurs,

» Lorsque j'ai commencé les études et les travaux du canal de Suez, j'étais persuadé que cette entreprise serait surtout profitable aux intérêts commerciaux et maritimes de l'Angleterre ; mais en même temps, je pensais que cette œuvre de civilisation, qui serait due à l'initiative et à la science françaises, ferait honneur à mon pays, et qu'elle marquerait la fin de l'antagonisme politique existant entre la France et l'Angleterre en Egypte.

» Depuis le commencement du siècle, la France n'avait cessé, par ses ingénieurs, par ses savants, par ses officiers de terre et de mer, de prêter toute assistance aux vice-rois d'Egypte pour ramener la civilisation dans la vieille terre des Pharaons.

» La politique britannique avait toujours vu avec jalousie la conduite de la France en Egypte ; elle craignait de nous voir y prendre une influence exclusive. C'est à ce sentiment qu'il faut attribuer l'opposition faite à l'œuvre universelle du canal de Suez, opposition qui n'était pas approuvée par le peuple anglais, mais qui, suivant la louable habitude de votre pays d'appuyer les actes du gouvernement dans sa politique étrangère, a suscité à mon entreprise les obstacles que vous venez de rappeler.

» Mais aujourd'hui, le vœu que j'exprimais, il y a vingt ans, à lord Stratford de Redcliffe, ambassadeur britannique à Constantinople, s'est réalisé :

son lit. Il avait l'air de dormir ; sa figure était calme et reposée ; on voyait que son âme l'avait quitté au milieu de douces pensées.

Sa main serrait un petit sac de toile pendu à son cou par un ruban. On l'ouvrit : il contenait la croix d'honneur d'Alain, les deux papiers de Kervan le meunier, et le reçu de son fils.

(Magasin pittoresque.)

Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. ÉMILE MARCK.

LUNDI 24 janvier 1876,

Avec le concours de M. ÉMILE MARCK

IMMENSE SUCCÈS

MERCADET

OU LE FAISEUR

Pièce en 3 actes, de Balzac.

M. ÉMILE MARCK remplira le rôle de *Mercadet*.

Le spectacle commencera par :

L'Histoire d'un sou, vaudeville en 1 acte, de Clairville et Thiboust.

Bureaux à 7 h. ; rideau à 7 h. 1/2.
A 8 h. 1/2, *Mercadet*.

« Il n'y aura plus de lutte d'influence en Egypte, entre l'Angleterre et la France, pour les œuvres de civilisation ni pour le maintien de la dynastie de Méhémet-Ali. L'association du canal de Suez, dont le capital est maintenant formé par l'Angleterre et par la France, devient le signe certain de l'alliance des deux pays qui ont aujourd'hui le même intérêt pour la prospérité d'une entreprise pacifique et universelle et pour le bonheur de l'Egypte. »

Etranger.

ALLEMAGNE.

On écrit de Berlin, 15 janvier, à l'*Opinion* :

Tous ceux qui connaissent le fond de la politique allemande s'accordent à croire que nous allons au-devant d'une crise gouvernementale.

Voici les faits qui me paraissent justifier les prévisions générales d'une crise : Jusqu'ici, le parti national-libéral a été l'instrument docile à l'aide duquel le prince de Bismark a préparé, fondé et achevé l'empire.

Ce parti, composé d'anciens progressistes, d'anciens républicains, d'anciens conservateurs et d'hommes nouveaux dans la vie politique, a eu pour but principal l'affirmation de l'unité allemande et s'est prêt depuis 1870 à beaucoup de compromis sans lesquels il n'aurait pas été possible de faire accepter les nouvelles institutions en même temps par le roi Guillaume, par le Reichstag et par les gouvernements des Etats particuliers.

Ce parti n'a pas réclamé de compensations en rapport avec ce grand service ; quoique formant le noyau de la majorité parlementaire aussi bien dans le Reichstag que dans la chambre prussienne, il a renoncé à être représenté dans le gouvernement impérial, et a trouvé une compensation suffisante dans les lois d'unification qui ne peuvent manquer d'augmenter son influence matérielle et morale.

Si M. de Bismark n'avait à compter qu'avec les ambitions personnelles de ces hommes, il aurait beau jeu ; car l'admiration sans bornes qu'il leur inspire leur défend toutes sortes de prétentions.

Ils se contenteraient volontiers de rester ses humbles serviteurs et n'aspireraient jamais à la gloire de devenir ses collaborateurs. Mais, derrière ces hommes politiques, il y a le pays qui s'émeut et les pousse à être exigeants.

Sans parler du mouvement radical et socialiste, qui menace de conquérir les suffrages, et du parti clérical, que ni les lois Folk ni la presse libérale et officieuse n'ont pu priver des sympathies de certaines populations, les classes moyennes elles-mêmes ne sont pas contentes de la manière dont l'empire tend à se développer.

Les impôts écrasants, le mauvais état des affaires, les charges militaires, le manque de sécurité dans l'avenir, les bruits de guerre qui de temps en temps retentissent tout à coup, le nombre de procès politiques, l'imperfection dans laquelle se trouve la Constitution de l'empire, et dont l'absence de ministres responsables est la preuve évidente, tout cela a créé un sentiment général de malaise qui, sans être d'un caractère révolutionnaire, laisse pourtant prévoir que la réélection de maint député sera fortement contestée, surtout dans l'Allemagne du Sud, où l'esprit public reprendra facilement ses traditions antiprussiennes, pourvu que l'unité allemande, base de tous les partis influents, n'en soit pas mise en question.

Ce n'est donc nullement pour des motifs purement personnels que les libéraux-nationaux se refusent à suivre jusqu'au bout la politique du chancelier et qu'ils lui demandent des concessions ; mais dans son propre intérêt, qui serait gravement compromis si la majorité parlementaire, majorité indispensable, d'après ses propres déclarations, pour gouverner un Etat moderne, ne se trouvait plus dans le prochain Reichstag.

Aussi, M. de Bismark lui-même n'hésiterait-il certainement pas à faire des concessions, mais le roi n'en veut pas entendre parler. Il croit en avoir fait déjà bien assez, et peut-être trop. En effet, il a dû lui en coûter énormément de signer les lois anticléricales, dont quelques-unes contre ses convictions, et surtout d'enlever l'état civil aux ministres de tous les cultes ; de laisser

soumettre les moindres détails du budget militaire à la discussion du Reichstag ; de nommer des roturiers à tous les grades et dans tous les corps de son armée ; de prendre, en sa qualité de roi de Prusse, des ministres roturiers également ; d'abdiquer ses droits de premier évêque de l'Eglise évangélique de la Prusse en faveur d'un synode général nommé par les paroisses, etc.

Il aurait dit, assure-t-on, qu'il ne voulait pas s'encanailler davantage. Il aurait même conseillé à son fils, le prince royal, de méconnaître le sort de Louis-Philippe et de ne jurer que le mot *faible*. On comprend donc combien la politique du chancelier devient plus difficile à chaque pas qu'il est obligé de faire, et pourquoi il ne peut pas s'entendre avec les nationaux-libéraux comme il le voudrait.

Jusqu'ici il a obtenu tout ce qu'il lui fallait, en donnant à ses projets unitaires une apparence libérale. Mais à présent le cadre de l'unification, telle que la constitution de l'empire l'admet, est à peu près rempli. Par conséquent, les intérêts de domination ne sont plus subordonnés aux idées ou aux apparences libérales. Au contraire, des libéraux pourraient désormais trouver sage de s'opposer à une extension inutile ou dangereuse du pouvoir central. Il est vrai que le libéralisme du grand parti national n'a pas encore atteint ce degré de sagesse.

Mais il ne faut pas oublier que la majorité parlementaire de M. de Bismark n'est pas bien stable, et que plus d'une fois les partis opposants réunis ont émis des votes désagréables au chancelier. La défaillance de quelques membres suffirait donc pour déplaire à la majorité. Or, il paraît que des défaillances de ce genre commencent à se dessiner clairement.

Les rapports autrefois très-cordiaux entre M. de Bismark et M. Lasker, chef de la fraction gauche du parti national-libéral, sont devenus un peu tendus, et de tous côtés on apprend que des réunions composées, non pas d'ouvriers révolutionnaires, mais de libéraux, se prononcent hautement contre les projets réactionnaires du gouvernement.

Si on laisse suivre leur courant naturel aux choses jusqu'au moment des élections générales, il est évident que ce courant défavorable à la politique gouvernementale ira en grossissant de jour en jour. Il est donc à supposer que le chancelier cherchera la première occasion pour poser la question sur le terrain où il est encore le plus sûr de gagner, celui de l'unité allemande.

Si le Reichstag se refuse à le suivre sur ce terrain, le chancelier n'hésitera certainement pas à le dissoudre et à devancer ainsi la grande lutte électorale qui ne devait avoir lieu que l'hiver prochain.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous complétons aujourd'hui, par les cantons de Saumur (Nord-Ouest), Saumur (Sud) et Vihiers, la liste des suppléants élus dimanche par les conseils municipaux de notre arrondissement.

Canton de Saumur (Nord-Ouest).

Saint-Clément-des-Lévées, MM. Parchard. — Saint-Lambert-des-Lévées, Bouju. — Saint-Martin-de-la-Place, Hurtaut. — Les Rosiers, Valette, adjoint.

Canton de Saumur (Sud).

Artannes, MM. Louis Boutin. — Bagneux, Taveau, adj. — Chacé, Milon, adj. — Dampierre, Seigneur, maire. — Distré, Derouet. — Fontevrault, Rouleau. — Saint-Hilaire-Saint-Florent, Fouquet. — Montsoreau, Simon. — Parnay, Mardré-Duvallon. — Roumarson, Augé, adjoint. — Saumur, Combier. — Souzay, Lemonnier. — Turquant, Nau, maire. — Varrains, Duvau. — Verrie, Ollivier, adjoint.

Canton de Vihiers.

Aubigné, MM. Coulbault. — Cernusson, Géliveau-Lenoble. — Les Cerqueux-sous-Passavant, Morille, maire. — Cléré, Courant, adjoint. — Coron, Bouju, adjoint. — La Fosse-de-Tigné, Doussain, maire. — Saint-Hilaire-du-Bois, Cordier. — Montilliers, Baranger, adjoint. — Nueil, Gaucher-Regnard, adjoint. — Passavant, Proust. — Saint-Paul-du-Bois, Challet, adjoint. — La Plaine, Gourichon. — La Salle-de-Vihiers, Du Reau. — Somloire, Gourichon, maire. — Tancoigné, Nautau. — Tigné, Babin, ad-

joint. — Trémont, Bourru. — Vihiers, Lemardelay. — Le Voide, Monceau.

Dans les listes de délégués et de suppléants que nous avons données, des erreurs ont dû se glisser, quelques noms ont pu être tronqués, ou mal orthographiés ; cela dépend de la rapidité avec laquelle les noms propres sont transmis.

Dans le canton de Doué, nous avons appliqué à la commune des Verchers M. de Lapanouse, et aux Ulmes M. Auger, tandis que ce dernier appartient aux Verchers et M. de Lapanouse aux Ulmes.

En empruntant à l'Union de l'Ouest les candidatures conservatrices connues jusqu'ici en Maine-et-Loire pour le Sénat et la Chambre des députés, nous avons également reproduit un titre que la feuille angevine croit devoir rectifier en ces termes :

« Nous demandons pardon à nos lecteurs d'un lapsus qui s'est glissé dans notre rédaction d'hier : cherchant un titre bref, nous avons mis *Candidatures au Corps-Législatif*, au lieu de *Chambre des députés* ; mais ce dernier nom est le seul qu'autorise la Constitution, et c'est le seul que nous emploierons désormais. »

La révision des listes électorales a commencé dimanche dernier dans toutes les mairies ; elle durera jusqu'au 4 février. Pendant cette période de quinze jours, chaque électeur a le droit de vérifier si l'inscription de son nom existe sur les listes. Il a le droit également de demander l'inscription ou la radiation de tout autre électeur.

M. le baron Le Guay, candidat au Sénat, adresse la circulaire suivante à MM. les délégués :

« Monsieur,

Plusieurs de nos compatriotes m'ont offert de représenter au Sénat le département de Maine-et-Loire auquel m'attachent mes intérêts et mes plus chères affections, et dont j'ai eu l'honneur d'être préfet pendant plus de deux ans.

J'accepte avec reconnaissance la candidature qui m'est proposée.

Je n'ai point à vous faire une profession de foi. Vous me connaissez tous. Vous savez que je soutiendrai énergiquement le maréchal de Mac-Mahon et la politique conservatrice de son gouvernement. Vous savez comment je défendrai les principes que j'ai mis en pratique pendant toute mon administration.

Ai-je besoin d'ajouter que, fort de l'expérience que j'ai acquise au milieu de vous, je servirai de tout mon dévouement, de tous mes efforts les intérêts de notre cher département, si vous me faites l'honneur de me les confier.

Veillez agréer, monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

Baron LE GUAY,

Conseiller d'Etat, préfet du Nord, ancien préfet de Maine-et-Loire, propriétaire à la Meignanne (Maine-et-Loire).»

DATES ÉLECTORALES.

30 janvier 1876. — Elections des sénateurs par les délégués.

20 février 1876. — Election des députés.

Dans le département de Maine-et-Loire, la proportion des délégués conservateurs contre les radicaux est de 320 contre 60 environ.

On lit dans l'Union de l'Ouest :

Nous avons dit qu'une majorité considérable est acquise, dans notre département, aux partis conservateurs. Voici, d'après nos renseignements, recueillis et contrôlés avec soin, comment on peut répartir les délégués de Maine-et-Loire, sous le rapport des tendances politiques :

Bonapartistes.....	24
Légitimistes d'extrême droite...	30
Républicains ou radicaux.....	65
Monarchistes conservateurs....	220
Douteux ou inconnus.....	42

Quant à leurs fonctions, les 384 délégués se répartissent comme suit : 245 maires, 32 adjoints, 126 conseillers municipaux, 8 électeurs de la commune. Parmi ces derniers se trouve un ecclésiastique : M. l'abbé

Deschères, curé de Sœurdres (canton de Châteauneuf, arrondissement de Segré).

La clôture de la chasse en Maine-et-Loire est fixée, ainsi que dans presque tous les départements, au dimanche 6 février, à la chute du jour.

Avant de se séparer, l'Assemblée nationale a adopté la loi dont la teneur suit :

Article unique. — Le paragraphe suivant est ajouté à l'article 54 de la loi du 27 juillet 1872, sur le recrutement de l'armée :

« Si un jeune homme, s'étant présenté pour l'engagement conditionnel d'un an, a été reconnu impropre au service, et qu'en suite, au moment de la révision de sa classe, il soit déclaré bon, il est admis à remplir dans l'année les conditions requises pour le volontariat d'un an. »

Délibéré en séance publique, à Versailles, le 31 décembre 1875.

M. le ministre des travaux publics vient d'adresser la circulaire suivante à MM. les administrateurs des compagnies de chemins de fer :

« Versailles, le 15 janvier 1876.

Messieurs, mon intention a été appelée plusieurs fois sur la question du repos du dimanche. Je me suis demandé s'il ne conviendrait pas d'étendre à une partie de votre personnel le bénéfice des dispositions que l'Etat a pris soin de stipuler en faveur des ouvriers employés dans les chantiers de travaux publics. S'il est impossible, en effet, de suspendre complètement le service des chemins de fer les dimanches et jours fériés, il est désirable du moins que les employés et ouvriers des gares ne soient pas exclus, par les nécessités de leur travail, de toute participation aux offices de leur culte.

Les chambres de commerce, les conseils généraux ont, à diverses reprises, émis des vœux dans ce sens.

De son côté, l'Assemblée nationale a témoigné de l'intérêt qu'elle attachait à cette importante question.

En décidant que les gares des marchandises à petite vitesse seraient fermées à midi, les dimanches et jours fériés, les arrêtés ministériels des 15 avril 1859 et 12 juin 1866 ont réalisé une première mais insuffisante amélioration.

Le moment me paraît venu de compléter la mesure en donnant aux prescriptions concernant le repos du dimanche toute l'extension compatible avec les exigences de l'exploitation des voies ferrées.

Je pense que, sans compromettre aucun intérêt sérieux, on pourrait, les dimanches et jours fériés, fermer les gares de marchandises à petite vitesse aux heures ci-après :

Du 1^{er} avril au 30 septembre — 9 heures du matin.

Du 1^{er} octobre au 31 mars — 11 heures du matin.

Je vous prierai, messieurs, de me faire connaître les observations que vous auriez à présenter au sujet de cette modification ; je ne doute pas d'ailleurs que vous ne soyez disposés à faciliter de tout votre pouvoir la réalisation d'une mesure qui intéresse si vivement le personnel que vous dirigez.

Recevez, messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le ministre des travaux publics,
E. CAILLAUX.

ANGERS. — Lundi soir, à dix heures et demie, le nommé Chobert, François-Dieu-donné, soldat au 77^e de ligne, a été trouvé pendu dans l'écurie de la caserne de la Visitation.

Le sergent de garde s'empressa de couper la corde et envoya chercher le major du régiment qui arriva aussitôt, mais ne put que constater le décès qui remontait déjà à une heure environ.

On ignore les motifs qui ont pu déterminer Chobert à se donner la mort ; on suppose que c'est le chagrin d'un amour contrarié. (Patriote.)

On lit dans le Journal d'Ille-et-Vilaine :

Nous avons dit qu'un jeune homme, employé comme facteur à la gare de la Ferté-Macé, nommé Lebailly, s'était esquivé, emportant une somme de 22,000 fr. Il est venu paraître, à Granville, où il est descendu à

l'hôtel du Nord ; on ignorait que c'était un escroc ; il s'était donné la qualité d'employé des télégraphes à Argentan, et lundi matin il s'embarquait sur le vapeur *Cesarera*, pour Jersey.

Les engelures. — On nous communique la recette suivante employée avec succès dans le Nord pour se débarrasser des engelures aux mains ou aux pieds :

Prenez pour 20 centimes de tabac à fumer, faites infuser dans un litre d'eau, trempez la partie malade dans la décoction, appliquez-y le marc et les engelures disparaîtront comme par enchantement.

Dernières Nouvelles.

Marseille, 19 janvier.

Le *Petit Marseillais* dit que M. Gambetta a été reçu hier à la gare d'Aix par une foule nombreuse, mais sans aucun caractère de manifestation. Une députation d'étudiants lui a rendu visite à l'hôtel du Palais et lui a exprimé sa reconnaissance du passé et ses espérances dans l'avenir.

M. Gambetta les a engagés au travail pour accomplir la mission de la génération nouvelle. M. Challemel-Lacour leur a conseillé l'union des classes instruites avec le peuple dans l'intérêt de l'éducation commune.

Le soir, les gendarmes occupèrent les abords de la salle, la réunion ayant été interdite. M. Rouvier, député, observa à l'assistance que l'état de siège est arbitraire, mais que cet arbitraire est légal et qu'il n'y avait qu'à s'incliner.

Le *Sémaphore* dit que M. Gambetta doit passer la journée d'aujourd'hui à Arles, et repartir ce soir pour Paris, où il parlera dans une réunion publique.

Le *Journal du Midi* annonce que probablement il y aura une interpellation à la commission de permanence relativement à l'interdiction du banquet de Marseille.

On lit dans l'Indépendance belge :

« Une agence télégraphique russe, fondée depuis peu de temps, nous communique une nouvelle qui serait d'une haute gravité, si elle se vérifiait.

« La Turquie, dans le but de détacher l'Angleterre du concert des puissances garantes, lui aurait offert l'abandon complet de l'Egypte.

« Nous ne savons quelle confiance on peut accorder à cette agence qui n'a pas encore fait ses preuves, et nous ne reproduisons cette information que sous bénéfice d'inventaire. »

Pour les articles non signés : P. GODER.

Bulletin Financier.

Paris, 19 janvier.

Ainsi que nous le prévoyions hier, la reprise s'est encore accentuée, et la Bourse a été une des meilleures que nous ayons vues depuis le commencement du mois.

Le 5 0/0 a encore gagné 15 cent., et il s'est traité avec la plus grande facilité à 104,90.

Le 3 0/0 a fait un mouvement à peu près semblable : de 65,87 1/2 il passe à 66, cours auquel il est très-demandé en clôture.

Le mouvement de l'Italien a été beaucoup plus prononcé, et sur ce point nos prévisions sont complètement confirmées. Il avait gagné 15 cent. hier, il en gagne aujourd'hui 45. Il est, en effet, coté officiellement 71,30.

Le Turc lui-même a profité du courant qui s'est manifesté et de 21,40 il est arrivé à 21,40. Mais la chose est, naturellement, sans importance.

Les lots sont à 54,55.

Le Pérou a gagné 1/2 et fait 34 3/4.

Le Crédit mobilier est à 190.

Hausse de 7 fr. 50 sur la Banque de Paris qui fait 1072,50. La Banque ottomane a également gagné 1,25 et reste à 136,25.

Les actions autrichiennes gagnent 2 fr. 50 et font 635.

Obligations autrichiennes, 321,25.

Actions lombardes, 250 ; obligations lombardes, 232,25.

Extérieure espagnole, 47 11/16 ; Intérieure espagnole, 46 1/16.

AVIS.

Le Maire de la ville de Saumur prévient les entrepreneurs de travaux publics que le 27 janvier 1876, à une heure précise de l'après-midi, il sera procédé, à l'Hôtel de la Mairie, à l'adjudication publique, au rabais, par soumissions cachetées, des travaux de macadamisage, de pavages, de remblais et de bordures de trottoirs, à exécuter dans les rues de Nantilly, de Saint-Lazare et du Pressoir-Saint-Antoine.

Les concurrents peuvent prendre connaissance des devis, détails, cahiers des charges, etc., au secrétariat de la Mairie, tous les jours, de 10 heures du matin à 4 heures du soir, fêtes et dimanches exceptés.

Saumur, le 12 janvier 1876.

Le Maire, LECOY.

LES PLUS GRAND SUCCÈS DU PIANO

ŒUVRES NOUVELLES DE JULES KLEIN.

CERISES POMPADOUR, FRAISES AU CHAMPAGNE, PATTE DE VELOURS, LÈVRES DE FEU, PAZZA D'AMORE, CUIR DE RUSSIE, valse.

RADIS ROSES ? mazurka.

FRANCE ADORÉE ! Marche française.

COEUR D'ARTICHAUT, PEAU DE SATIN, polkas.

Transcriptions brillantes à 4 mains par RENAUD DE VILBAC :

Cerises Pompadour, valse, Radis Roses ? mazurka.

JULES KLEIN-QUADRILLE, composé par Deransart, chef d'orchestre de Valentino, sur les œuvres populaires du célèbre compositeur. (Le même quadrille transcrit à 4 mains par RENAUD DE VILBAC.)

Valses chantées : Fraises au Champagne et Pazza d'Amore.

Mémoires célèbres de Jules Klein :

Rayons Perdus, Soupir et Balsac.

On reçoit franco les ŒUVRES DE JULES KLEIN, en envoyant pour chacune 2 fr. 50 c. en timbres-poste (à 4 mains : 3 fr. ; 1 fr. 70 c. pour les Mélodies ; 3 fr. pour le Portrait de Jules Klein, et 2 fr. pour le quadrille), à COLOMMEY, éditeur, rue Vivienne, 6, à Paris, qui vient de publier le chef-d'œuvre de Renaud de Vilbac : CATIMINI, valse brillante de Salon. (Prix : 2 fr. 50 c.) En vente dans tous les magasins de musique.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Angers, à la pharmacie BAUDRY, place du Pilon. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers
6 heures 20 minutes du matin.
11 — 30 —
1 — 45 — du soir.
7 — 40 —

Départs de Poitiers pour Saumur :
5 heures 35 minutes du matin.
10 — 45 —
12 — 30 — du soir.
6 — 20 —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 20 décembre)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — omnibus.
9 — 1 — — (s'arrête à Angers) omnibus.
1 — 33 — — soir, —
4 — 19 — — express.
7 — 17 — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 35 minutes du matin, omnibus-midi.
8 — 30 — — omnibus.
9 — 41 — — express.
4 — 44 — — soir, omnibus.
10 — 28 — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 10 heures.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 19 JANVIER 1876.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance décembre.	65 90			Soc. gén. de Crédit industriel et commun., 125 fr. p. j. nov.	740			Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	705		6 25
4 1/2 % jouiss. septembre.	96 50			Crédit Mobilier.	188 75	2 50		Crédit Mobilier esp., j. juillet.	187 50		2 50
5 % jouiss. novembre.	104 90			Crédit foncier d'Autriche.	500			Société autrichienne, j. janv.	631 25		2 50
Obligations du Trésor, t. payé.	470	5		Charentes, 400 fr. p. j. août.	328 75		1 25	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	230			Est, jouissance nov.	371 25		3 75	Orléans.	316		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	495	2 50		Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	970	3 75		Paris-Lyon-Méditerranée.	312 50		
— 1865, 4 %.	507 50			Midi, jouissance juillet.	715	5		Est.	311		
— 1869, 3 %.	363 50	1		Nord, jouissance juillet.	1195		3 75	Nord.	316		
— 1871, 3 %.	337 50	50		Orléans, jouissance octobre.	1000	1 25		Ouest.	312		
— 1875, 4 %.	469 75			Ouest, jouissance juillet, 65.	632 50	2 50		Midi.	311		
Banque de France, j. juillet.	3840		30	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.				Deux-Charentes.	285		
Comptoir d'escompte, j. août.	620		2 50	Compagnie parisienne du Gaz.	1080	2 50		Vendée.	235		
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	485		3 75	Société immobilière, j. janv.	23		50	Canal de Suez.	520		
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	370			C. gén. Transatlantique, j. juill.	285	10					
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	905	10									

29, Quai des Grands-Augustins, 29.
43^e ANNÉE (1875).

Prix du volume broché 7 fr. »
— cartonné 8 50
Franco par la poste, 1 fr. 50 cent. en sus des prix ci-dessus.

Etranger, suivant les conventions postales.
On peut se procurer chaque volume séparément.

MAGASIN PITTORESQUE

La collection se compose des années 1833 à 1875. — Le volume 1875 (43^e année), mis en vente le 5 décembre 1875.

LES ABONNEMENTS COURENT DU 1^{er} JANVIER OU DU 1^{er} JUILLET. — LES LIVRAISONS SONT ENVOYÉES A LA FIN DE CHAQUE MOIS.

OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA LIBRAIRIE DU MAGASIN PITTORESQUE, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 29 :

TABLE ALPHABÉTIQUE ET MÉTHODIQUE des trente premières années du *Magasin pittoresque*.

1 volume broché 7 fr. »
Cartonné 8 50

ALMANACHS DU MAGASIN PITTORESQUE de 1851 à 1876, environ 30 gravures dans chaque Almanach.

Chaque almanach 50 c.

ALBUM DU MAGASIN PITTORESQUE ; 1 vol. grand in-4^e, cartonné avec luxe, doré sur tranche, contenant cent gravures choisies dans la collection.

Prix 15 fr.
VOYAGEURS ANCIENS ET MODERNES ; 4 volumes, 941 gravures.
Prix de chaque volume broché 6 fr.
L'ouvrage complet 24

HISTOIRE DE FRANCE, d'après les documents originaux et les documents de l'art de chaque époque ; 2 vol., 800 gravures.

Prix de chaque volume broché 7 fr. 50
L'ouvrage complet 15 »
LECTURES DE FAMILLE, choisies dans la collection du *Magasin pittoresque* ; 1 volume in-4^e. — 2^e édition.
Prix, broché 5 fr.

GRAMMAIRE GÉNÉRALE ET HISTORIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE, par M. P. Poitevin, 2 vol.

Prix de chaque volume broché 7 fr. 50
L'ouvrage complet 15 »
LES VRAIS ROBINSONS, par MM. Ferdinand Denis et Victor Chauvin, illustrés par Yan Dargent, 1 vol. grand in-8^e.
Prix, pour Paris, broché 15 fr. »
— cart., doré sur tranche 18

Tous les prix ci-dessus sont ceux de Paris. — Pour les départements et l'étranger, l'affranchissement se paye en sus. — Le prix du cartonnage est de 1 fr. 50 cent. par volume.
Le conseil central d'instruction primaire de la ville de Paris a placé le *Magasin pittoresque* sur la liste des ouvrages propres à être donnés en prix dans les écoles primaires et supérieures, et dans les classes d'adultes.

On peut se procurer tous les ouvrages ci-dessus chez M. Grasset, libraire, rue Saint-Jean, n° 1, à Saumur.

M. DUBOIS fils, de Doué, tuteur à l'interdiction de M. SIMON, ancien huissier à Saumur, prévient le public qu'il ne paiera pas les dettes contractées par M. SIMON sans une autorisation écrite de sa part. (20)

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE
APRÈS DÉCÈS.

Le dimanche 23 janvier 1876 et jours suivants, s'il y a lieu, à midi, dans une maison située au Pont, commune de Chacé,

Il sera procédé à la vente des objets mobiliers dépendant de la communauté d'entre M. et M^{me} Boré-Liégeois,

A la requête de M. Boré-Liégeois et de M. Lequipé-Mondouet, ce dernier tuteur des enfants mineurs Lequipé-Liégeois.

Il sera vendu :

Meubles meublants de toute sorte, armoires, linge en grande quantité, lits et leurs intérieurs, fourrages, vins en fûts et en bouteilles, un billard ; un bateau et ses ustensiles, une brebis.

On paiera comptant, plus cinq pour cent.

S'adresser, pour tous renseignements, audit M^e MÉHOUSAS, notaire.

A LOUER

UNE MAISON

Située rue du Petit-Maure,

Composée de salon, salle à manger, quatre chambres, cuisine, cave et grenier.

S'adresser à M. RIVAULT, aux bains.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON

Rue de l'Echelle.

S'adresser au Directeur de l'École des Frères. (567)

A VENDRE

D'OCCASION,

BON PIANO

S'adresser rue Verte, n° 12.

MEUBLES NEUFS ET D'OCCASION

Rues du Marché-Noir et de l'Ancienne-Messagerie,

MAISON RIBAULT.

AVIS

M^{me} veuve RIBAULT a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'elle continue son commerce comme par le passé. (629)

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

UNE MAISON

Sise à Noyant, canton de Gennez, Actuellement occupée par la brigade de gendarmerie.

S'adresser à la Sous-Préfecture de Saumur.

RIELLANT

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

UNE MAISON DE COMMERCE demande un enfant de douze ans, sachant lire et écrire. S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME DEMANDE des parquets à cirer, soit au mois, soit à l'année. S'adresser rue du Temple, n° 9, à Saumur.

MÉDICAMENTS DE LA SAISON

VICHY source Lardy, alcaline, gazeuse et ferrugineuse, la plus abondante en principes minéralisateurs, la seule qui, sur le plateau de Vichy, soit réellement reconstituante, est celle qui offre aux malades les chances les plus nombreuses et les plus favorables de guérison. Transportée, la source Lardy est celle qui conserve le mieux tous les éléments constitutifs des Eaux de Vichy. Expédition par caisses de 24, 32 et 54 bouteilles, en s'adressant à M. le Régisseur de l'établissement Lardy, à Vichy. — Etablissement de bains et d'hydrothérapie, ouvert chaque année, à partir du 15 mai.

HÉRNIES Chutes et déviations de matrice. — Guérison radicale en 5 jours, sans bandages, par le spécifique de Fleury, ph. au Mans (Sarthe). Tr. complet pour adultes 50 fr., pour enfants 20 fr.

MALADIES DE LA PEAU Eczéma, Psoriasis, Démangeaisons, Dartres, guéris sûrement par la Pommade Souveraine de Carré, ph. Bergerac et Tours, 3 fr. 50 le pot.

SANS INJECTIONS Jamais de mercure. Les Perles Lardieu purifient le sang et guérissent, en secret, les écoulements récents et anciens, maladies de vessie, pertes séminales, etc. Prix : 6 fr. franco. Lardieu, pharmacien-chimiste à Toulouse.

On demande, à Saumur, un dépositaire pour le BAUME SÉDATIF CHAUTAUD, contre le mal de dents. Dépôt de la POMMADE SOUVERAINE DE CARRÉ, pharmacien à Bergerac, chez Besson, pharmacien.

HEMORROIDES

La Pommade Leroy, ph. à Etretat (S.-Inf.), est infatigable c. la douleur, la démangeaison, la constipation, le 275.

MAUX DE DENTS

Guérison et piombage par le Baume Sédatif Chautaud de Vendôme. Prix : 1 fr. 50.